



La marque NF et les différents marquages

La marque NF est une certification de qualité volontaire, permettant une différenciation claire des produits qu'elle qualifie en termes de performance et de qualité.

Exigeante, la marque NF impose aux fabricants de soumettre leurs produits à une série de tests implacables dans leurs laboratoires et par un organisme tiers et reconnu comme le CTBA pour les fenêtres bois. Ces tests permettent d'assurer en permanence la conformité des produits aux spécifications des normes françaises et européennes, ainsi qu'au règlement de la marque de qualité approuvé par AFNOR CERTIFICATION.

La certification garantit que les exigences de qualité mises en place par les fabricants, conformément au règlement (solidité, fiabilité, aptitude à l'usage), ont été contrôlées et que celles-ci sont respectées à tous les stades de la vie d'un produit.

La certification permet de choisir les fenêtres bois en fonction de leur utilisation prévue. Elle vise principalement à répondre à l'attente globale de qualité et de conformité réglementaire des prescripteurs. Elle permet également aux utilisateurs, sans être experts techniques en menuiseries, de ne pas se tromper sur leur acquisition (aptitude à l'emploi, durabilité, performances, ...).

Impartiale :

Certification au sens de la loi du 3 juin 1994 et du décret du 30 mars 1995, la marque NF implique systématiquement l'intervention d'un organisme certificateur indépendant et impartial (AFNOR CERTIFICATION), ou de l'un des organismes mandatés par ses soins, qui s'assure de la conformité du produit à certifier, puis effectue plusieurs fois par an à périodicité définie ou inopinément :

- des contrôles sur le produit et sur l'efficacité de l'organisation qualité de l'entreprise et des contrôles qu'elle réalise sur les produits,
- des prélèvements et des essais sur un échantillonnage représentatif de la gamme certifiée, afin de vérifier le maintien des performances sur l'ensemble des produits fabriqués.

Les décisions prises par le certificateur suite aux contrôles ou aux essais, sont soumises, en cas de besoin, à l'avis d'un comité de marque qui se réunit trois fois par an et auquel participent, de façon paritaire, des fabricants de menuiserie, des experts techniques, mais aussi des utilisateurs (ou des consommateurs) de produits certifiés.

Indiscutable,

la marque NF Fenêtre Bois certifie la qualité, la fiabilité et les performances de la fenêtre Bois. C'est la seule démarche qui permette actuellement d'assurer aussi complètement et en toute impartialité le consommateur sur les produits qu'il achète.

Les autres sigles ou marques comparés à tort à la marque NF Fenêtre Bois :

- **Le marquage CE** (Communauté Européenne) constitue le signe visible que les produits qui en sont revêtus ont le droit d'être librement mis sur le marché dans l'ensemble des pays européens. Il constitue l'attestation, sous la responsabilité du fabricant, de la conformité d'un produit à l'ensemble des dispositions de la directive européenne qui le concerne, en matière d'hygiène et sécurité.

Il est apposé dans tous les cas par le fabricant ou son représentant et garantit au consommateur la conformité du produit aux exigences essentielles de sécurité définies dans la directive concernée.

Le marquage CE est obligatoire en vertu de la réglementation. Ce n'est donc pas une marque ou un "label de

qualité" qui relève d'une démarche volontaire. Ce sont toujours les règles de l'art et la réglementation française qui définissent le niveau de performance requis du produit pour réaliser un ouvrage. Parmi tous les produits marqués CE disponibles sur le marché, tous ne seront pas adaptés à l'ouvrage projeté.

- **L'avis technique** s'applique aux menuiseries considérées "non traditionnelles" (menuiseries PVC ou aluminium par exemple), et non aux menuiseries bois.

- **Qualibat**, créé en 1949 sur l'initiative du Ministre de la Construction et d'organisations professionnelles d'entrepreneurs, d'architectes et de maîtres d'ouvrage, est l'organisme chargé de la qualification et de la certification des entreprises du bâtiment en France. Sa principale mission est de vérifier la qualité du travail de l'artisan (chantier, service, délai), mais pas la qualité du produit posé. Concernant les produits, le référentiel Qualibat peut exiger l'emploi de produits certifiés NF.

- **Les chartes professionnelles** de groupements de fabricants ou de syndicats peuvent être des engagements de progrès sans objectifs de résultat, dont les principes de fonctionnement sont

fixés par les fabricants membres du syndicat ou du groupement. Il n'existe pas de contrôle de fabrication par un organisme technique tiers et indépendant.

Concernant les fenêtres en bois, il s'agit du contrôle de la conception de certains produits d'une gamme et de certains aspects d'un produit. Elle est basée sur un dossier technique d'évaluation, mais ne comprend pas d'essais ni d'évaluations en entreprise ou sur les produits réellement vendus.

- **Les rapports d'essai** : les fabricants de menuiseries cherchant à connaître le niveau de performance d'une fenêtre peuvent avoir recours à un test de qualification technique. Cet essai peut être réalisé par le fabricant (sur son propre matériel d'essai) ou par un organisme indépendant. Un résultat d'essai, même si cet essai est correctement réalisé, sur ou à l'aide de matériel étalonné, n'est valable que sur la fenêtre qui a été testée. Il n'y a aucune garantie que les éléments qui la constituent resteront les mêmes et qu'ils seront assemblés de la même manière. Les résultats de la fenêtre essayée ne peuvent donc être extrapolés à d'autres produits. ■

Contact CTBA : Didier Fillit
didier.fillit@ctba.fr



Démarches		Rapport d'essai	Charte	Marquage CE	Qualibat	Marque de qualité NF Fenêtre Bois
Vérifications et validations	Conception des menuiseries		XX			XX
	Qualité de tous les composants de la fenêtre		X			XX
	Essais	XX	X	X		XX
	Affichage des performances de la menuiserie	XX	XX	X		XX
	Performances réelles des menuiseries vendues	XX	XX			XX
	Fabrication réellement réalisée conforme à celle de la menuiserie testée					XX
	Qualité maintenue grâce à des essais et contrôles inopinés par tierce partie					XX
Caractéristiques générales	Participation des utilisateurs aux décisions					XX
	Connaissance technique des produits par le vérificateur	X	XX			XX
	Niveaux minimum vérifiés par les produits contrôlés					XX
	Vérification de la mise en oeuvre				XX	X

Légende : Vide : non réalisé X : partiellement réalisé XX : oui, entièrement réalisé



www.lecommercedubois.info

